



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dix-neuvième session

199 EX/10.INF  
PARIS, le 16 mars 2016  
Anglais et français seulement

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

## INSTITUTS ET CENTRES DE CATÉGORIE 2

### ÉVALUATION ET RECONDUCTION D'INSTITUTS ET DE CENTRES DE CATÉGORIE 2

#### Centre international de recherche sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (Japon)

##### Résumé

Le présent document vise à informer le Conseil des progrès accomplis en ce qui concerne l'évaluation et la reconduction du Centre international de recherche sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (Japon), en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO.

1. Conformément à la Stratégie globale intégrée révisée concernant les instituts et centres de catégorie 2 (résolution 37 C/93), l'UNESCO a procédé, en 2014-2015, à une évaluation du Centre international de recherche sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique, créé en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO conformément à la résolution 35 C/52. L'Accord correspondant a été signé entre le Gouvernement du Japon et l'UNESCO le 30 août 2010 pour une période de cinq ans et est entré en vigueur dès sa signature.
2. À la suite du rapport d'évaluation, des discussions ont été entamées en 2015 entre l'UNESCO et le Gouvernement du Japon en vue de préparer un nouvel accord à la lumière des recommandations de l'évaluation et de la Stratégie globale intégrée. Cependant, les deux parties ont besoin de plus de temps pour l'examiner et parvenir à un accord. Dans ces circonstances, l'accord actuel restera valide jusqu'à la fin de l'année 2016 pour permettre de finaliser les négociations et de présenter un document complet et un accord final au Conseil exécutif à sa 200<sup>e</sup> session, afin que celui-ci prenne une décision quant au renouvellement du statut du Centre en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO.